



Municipalité de Sainte-Claire

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-770

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-770 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLES ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2026-770 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 10^e jour de mars 2026.

**Le directeur général/greffier-trésorier adjoint
Simon Roy, DMA, OMBE**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité le 10 mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour de mars 2026.

**Le directeur général/greffier-trésorier adjoint
Simon Roy, DMA, OMBE**